



Notre-Dame-de
Lourdes

837 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0
Tél. : 819-385-4315 Courriel : info@municipalitelourdes.com

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ

PRENEZ AVIS QUE

À la séance du 07 mars 2022 à 20h00 qui sera tenue à la salle municipale au 830 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le conseil municipal adoptera le règlement 332-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés municipaux. Ce règlement contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque employé, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues. Ce règlement vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts. Tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les employés.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 09 février 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Secrétaire-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Charles Drapeau, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal, 837 rue Principale;
- Salle communautaire, 898 rue Principale;
- Site internet de la municipalité, www.municipalitelourdes.com

En foi de quoi je donne ce certificat ce 09^e jour du mois de février 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Directeur général et secrétaire trésorier